

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Marie-Claire Brizion, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Guillaume Gontard, Marcel Calvat, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viallard, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Jacqueline Bonnet, Jean-Yves Capron, Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, David Piccarretta.

Pouvoirs : Jeanne Lucsanzsky à Laurent Viallard, Anne-Marie Barbe à Véronique Menvielle, Nathalie Pero à Jean-Yves Capron, Frédéric Aubert à Jacqueline Bonnet.

Excusés : Frédéric Aubert, Jeanne Lucsanzsky, Alain Hermil Boudin, Anne-Marie Barbe, Nathalie Pero, Marie Donnat, Gisèle Vallier.

Véronique Menvielle est désignée Secrétaire de séance.

Le Président demande que soit rajouté à l'ordre du jour la délibération suivante :

- La candidature du Trièves relative au projet Leader.

☞ **Adopté à l'unanimité**

1- Approbation du compte rendu du conseil du 15 septembre 2014

☞ **3 abstentions**

Présentation du projet de réhabilitation du multi-accueil de Mens

Frédérique Puissat dresse un état des lieux des différents modes d'accueil existants sur le territoire où les enfants sont soit accueillis chez des assistantes maternelles, soit en accueils collectifs gérés par des associations.

Il est question ce soir du bâtiment aux Aires à Mens, dont la construction date des années 50 et qui accueillait au 1^{er} étage le multi-accueil et dont le rez de chaussée est aujourd'hui vide après le départ des services du Conseil Général dans la nouvelle maison du territoire.

Dès 2011, un travail de réflexion est engagé par la communauté de Mens qui aboutit à un projet de construction d'un multi accueil à proximité du bâtiment les Aires.

En 2012, la nouvelle communauté de communes poursuit cette réflexion mais se pose la question suivante construction d'un nouveau bâtiment ou réhabilitation de l'ancien ?

Au terme d'une étude de faisabilité, Il est apparu que l'implantation d'un nouveau bâtiment était difficile et condamnait l'ancien bâtiment et qu'il était donc préférable de réhabiliter l'existant.

Le projet consiste à aménager et agrandir le rez de chaussée pour accueillir tous les locaux du multi accueil. Le 1^{er} étage sera aménagé pour accueillir le RAM et éventuellement un ou des services de la CCT.

Le projet a été réfléchi en lien avec le personnel et le conseil d'administration du multi accueil et également avec la commune de Mens.

Les travaux sont prévus pour se dérouler entre février 2015 et novembre 2015.

Le coût total, aménagement intérieur compris, s'élève à 1 024 335.70€ TTC.

La collectivité bénéficiera d'un financement important de la CAF de l'Isère dû à l'augmentation du nombre de places (passage de 20 à 22), du Conseil Général et de la MSA.

Afin d'assurer la continuité du service public pendant la durée des travaux, il a été décidé d'installer des locaux modulaires. Ces modulaires seront installés dès la fin du mois

d'octobre et les enfants y seront accueillis dès janvier 2015. La participation de la CAF pour ces modulaires devrait s'élever à 50 000€. Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction.

Jean-Paul Mauberret demande si les combles seront aménageables ?

Frédérique Puissat indique que les combles seront isolés mais leur utilisation ne sera pas possible.

Est-on sûr que les 22 places seront occupées ?

Elles le seront car la liste d'attente est actuellement importante. F. Puissat précise que les associations gestionnaires travaillent à ce que les taux d'occupation soient maximisés car leur financement en dépend.

Laurent Viallard s'interroge par rapport au calendrier initial.

Frédérique Puissat confirme un décalage d'environ 6 mois lié à des problématiques de permis de construire. L'ensemble du projet sera donc inscrit au BP 2015.

Michel Picot demande s'il y aurait une possibilité de formule d'accueil plus légère en raison de l'éloignement de certaines communes. Il offre de mettre à disposition un local communal.

F. Puissat rappelle

1/ que la compétence est portée par la CCT

2/ que la P'tite recrée permet de rayonner hors les multi accueils existants sur Roissard et Avignonet.

Toutefois, cela reste compliqué et couteux d'élargir ce service à d'autres communes.

Frédérique Puissat rappelle également les nombreuses normes en termes d'encadrement et de locaux à respecter.

Jean-Bernard Bellier cite en exemple ce qui se fait à St Michel les Portes où une association a mis en place une garde périscolaire après l'école. Il invite à creuser ce mode de gestion financièrement moins lourd.

1- Couverture du territoire par le « Très Haut Débit » (THD) numérique : pré-accord Département - CCT

Le Président rappelle le dernier conseil où la prise de compétence par la CCT et la modification des statuts ont été approuvées et rappelle que les communes devaient se prononcer sur le mode de financement via les attributions de compensation.

Le Conseil Général de l'Isère doit désormais rédiger l'appel d'offre et, de ce fait, demande un pré-accord des EPCI. Le montant exact est à ce jour inconnu mais doit se situer dans la fourchette présentée par le CGI (entre 125 et 175 € par prise).

Le Président propose d'approuver le pré-accord et de rajouter que le conseil communautaire s'engage à poursuivre la 2^{ème} phase du projet selon les mêmes modalités de financement que la 1^{ère} phase.

Pierre Suzzarini souligne qu'il s'agit que d'un accord de principe. Aujourd'hui, pour sa commune le plafond est de 2 mégas ; si c'est la même chose pour d'autres communes, cela entrainera peut être un surcoût ainsi que le développement de relais d'antennes dans des lieux non prévus au départ.

Jérôme Fauconnier répond qu'il s'agit aussi d'un engagement moral pour le CGI pour que chaque commune soit au moins dans le WIFI 20 mégas. D'autre part, il y aura un cahier des charges sur lequel le prestataire s'engagera.

Il est important d'attirer l'attention du CGI sur l'imprécision des données souligne JP Filiatre, élu à Tréminis, qui regrette le manque de réponse et trouve dommage de ne pas avoir à ce stade plus d'éléments précis sur ce projet.

Jacqueline Bonnet le rejoint et déplore le manque d'informations ; à Tréminis la fibre est actuellement enterrée et il est question d'antenne Wifi. Comment expliquer cela aux habitants ? D'où les réticences du conseil municipal de Tréminis.

Pour Jérôme Fauconnier, le nombre de prises risque de changer ; on est loin de la réalité pour certaines communes. Il convient d'être clair sur ce point aussi.

Laurent Viallard demande un état des délibérations des communes.

Le Président répond qu'il n'y en a aucune de négative à ce jour.

Laurent Viallard trouve ce projet séduisant, et souligne l'importance de faire preuve de solidarité mais il y a de nombreux obstacles dont l'aspect financier. Se lancer dans ce projet sans faire d'arbitrage avec l'ensemble des projets essentiels au territoire lui semble dénué de toute raison. Il précise que la commune de Monestier de Clermont n'a pas encore délibéré.

Pour le Président, la notion de solidarité est primordiale. Il est nécessaire pour les communes et l'intercommunalité de marcher ensemble.

Jean-Pierre Agresti souscrit à ces propos et comprend les arguments financiers. Le vrai problème est comment aborder le haut débit au sein du territoire : on pourrait être relié au monde et pas avec la commune voisine ?

Christian Roux indique que la commune de Sinard n'a pas encore délibéré mais estime que le conseil se prononcera vraisemblablement majoritairement contre ce projet et son mode de financement.

Pour le Président, il s'agit d'un bon test pour mesurer la solidarité et la cohérence du territoire ou si on utilise la CCT pour se débarrasser de la gestion de compétences qui intéressent plus ou moins les communes.

D'autre part, si la majorité souhaite ce projet, il sera dommage d'en priver le territoire parce que quelques communes le refusent.

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de saisir l'opportunité d'un tel projet structurant où pour 1 € de participation le territoire bénéficie d'un investissement de 10 €.

En effet, l'opportunité est là et avec d'importants financements souligne Guillaume Gontard, mais il convient de veiller à ce qu'aucune commune ne soit oubliée au terme des 2 phases.

Pour Victor Vecchiato, il ne faut pas oublier le taux de financement considérable et il convient de saisir cette opportunité.

Selon Marie Christine Viola, le problème est qu'il s'agit d'un projet porté par la CCT et financé par les communes.

L'état financier de la CCT fait qu'il faut soit renoncer à certains services à la population soit les communes devront prendre des choses en charge. Ces économies seront nécessaires pour se donner les moyens d'investir rappelle J. Fauconnier.

Vote : Couverture du territoire par le Très Haut Débit (THD) numérique : pré accord Département – CCT

☞ **Contre : 3 Abstentions : 4 Pour : 31**

2- Durée des amortissements sur les budgets M14, M4 et M49

Les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, ainsi que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil, sont tenues d'amortir leurs biens.

Selon leur catégorie, les immobilisations sont amorties obligatoirement et selon certaines conditions.

Il est proposé d'amortir en un an les immobilisations pour lesquelles leurs valeurs d'acquisitions sont inférieures à 1 500 euros.

Les subventions permettant de financer un bien amortissable sont aussi amortissables. La durée et le mode de calcul de l'amortissement des subventions sont similaires au bien concerné.

A la question d'un délégué communautaire, Bernard Combe répond qu'il n'y a aucun impact sur les charges et qu'il s'agit seulement d'une régularisation de ce qui se pratique déjà.

Vote : Durée des amortissements sur les budgets M14, M4 et M49

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Emprunt pour le financement des travaux de la source Pierre-Feu

Pour financer les investissements prévus au budget eau (acquisition et mise en service d'une source d'eau potable), il est nécessaire de contracter l'emprunt prévu au budget de 350 000 euros. La collectivité a procédé à une consultation auprès de quatre banques et au vu des conditions proposées, le Président propose de retenir et contracter avec La Poste selon les conditions suivantes :

- Montant total de l'emprunt : 350 000 euros
- Durée d'emprunt : 15 ans.
- Taux fixe de **2.18 %**,
- Périodicité : trimestrielle
- Profil d'amortissement du capital : constant
- Coût total du prêt : **58 581.49 €**

Vote : Emprunt pour le financement des travaux de la Source Pierre-Feu

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Participation de la CCT au SIVOM du lac de Monteynard Avignonet

Jérôme Fauconnier dresse l'historique du versement de cette subvention au SIVOM du lac. Les communes d'Avignonet, Roissard, Sinard et Treffort sont adhérentes au syndicat du lac de Monteynard-Avignonet. Les contributions des communes étaient calculées, jusqu'en 2002, sur la base de l'écrêtement de la taxe professionnelle du barrage EDF sur laquelle était appliqué un taux de 3,5%.

Dans le cadre de la pérennisation d'emplois jeunes, le SIVOM a souhaité en 2003 porter à 5% le taux à appliquer sur l'écrêtement de base TP du barrage.

Or en 2002, le passage en TPU par la CC du canton de Monestier de Clermont a gelé les possibilités pour le SIVOM d'augmenter les contributions communales pour les communes adhérentes du canton de Monestier de Clermont.

Le CG38 a compensé de façon dégressive de 2003 à 2005 ce manque à gagner pour le SIVOM : 25 000€, 18 000€ et 10 000€.

En 2005, le conseil communautaire de la CC de Monestier de Clermont a approuvé le versement au SIVOM de la compensation de perte de contribution de la façon suivante : 7 000€ en 2004, 15 000€ en 2005 et 25 000 € en 2006 et années suivantes.

Lors de sa séance du 16/12/2013, le conseil communautaire a approuvé le maintien de cette participation pour l'année 2013 tout en affirmant sa volonté de mener des discussions en 2014 avec le SIVOM visant, compte tenu du contexte financier, à réduire progressivement cette participation.

Au terme d'une rencontre avec le SIVOM et après accord entre les parties, il est proposé de verser cette participation de façon dégressive sur 4 ans jusqu'à extinction de celle-ci et de la façon suivante :

2014: 25 000 €

2015: 18 750 €

2016: 12 500 €

2017: 6 250 €

2018: 0 €

Il convient aujourd'hui d'acter cette diminution progressive de la participation de la CCT au SIVOM du lac.

Vote : Participation de la CCT au SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet

☞ **Pour : 37 Abstention : 1**

5- Nouveau critère d'éco-conditionnalité des aides financières du CG38 : « accompagnement du réseau d'intérêt public Très Haut Débit en fibre optique »

Le Conseil général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1er avril 2013, à accompagner la réalisation du **réseau d'intérêt public Très Haut Débit**.

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux il est demandé à la CCT de s'engager à :

- Déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L 49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- Signer avec le Conseil général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil général de l'Isère.

Vote : Nouveau critère d'éco conditionnalité des aides financières du CG38 : « Accompagnement du réseau d'intérêt public Très Haut Débit en fibre optique »

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Protocole de gestion du temps de travail pour les agents de la CCT

La fusion des anciennes intercommunalités a conduit à faire travailler ensemble 115 agents permanents exerçant des métiers très variés avec des contraintes de service public diverses mais prégnantes.

En matière de gestion du temps de travail, chaque agent a continué, durant les 2 premières années ayant suivi la fusion, à fonctionner selon les règles qu'il appliquait dans son ancienne collectivité, et 2 constats ont pu être faits rapidement :

1/ peu des anciennes collectivités fonctionnaient avec des règles de gestion du temps écrites,

2/ les pratiques étaient hétérogènes, notamment concernant le temps de travail hebdomadaire (35 heures, 36 heures, 37 heures 30, 39 heures) et la constitution ou non de jours dits de RTT (réduction du temps de travail).

S'est donc rapidement imposée la nécessité de disposer pour la nouvelle entité d'un document écrit, servant de référence, et exposant l'ensemble des règles applicables en matière de décompte du temps de travail, de congés, d'autorisations d'absence, etc...

L'EHPAD l'Age d'Or disposait de son côté de règles écrites. Les agents de cet établissement étant gérés par le service Ressources Humaines de la Communauté de Communes, et la volonté politique étant de rapprocher les règles de gestion entre les 2 collectivités, il a été décidé d'intégrer les agents de l'Age d'Or à la définition de ce protocole.

Le Comité technique (CT), créé en septembre 2013, commun entre la Communauté de Communes et le C.I.A.S., était l'instance légitime pour s'emparer de la problématique de la gestion du temps de travail. Le choix a été fait de constituer un groupe de travail composé du Directeur des Services, de la Directrice des Ressources Humaines et 2 représentants du personnel par organisation syndicale membre du CT, pour élaborer des propositions ensuite soumises au vote du CT.

Ainsi, 6 réunions du groupe de travail entre avril et septembre 2014 ont permis de préciser les bases réglementaires, d'auditionner les chefs de service concernant les pratiques observées parmi leurs agents (temps de travail hebdomadaire, nombre de jours de congés, types de cycle, constitution de RTT ou pas,...) et de formuler des propositions sur les points relevant de la libre appréciation de la collectivité.

Le projet de protocole et ses annexes (en pièce jointe) a fait l'objet d'un **vote global le 7 octobre 2014. Il a été approuvé à l'unanimité.**

Il est soumis à délibération du Conseil Communautaire ce jour, puis le sera par le Conseil d'Administration du C.I.A.S. le 23 octobre 2014.

Ce protocole de gestion du temps de travail sera applicable au 1^{er} janvier 2015 pour tous les agents de la Communauté de Communes et du C.I.A.S. du Trièves.

Michel Picot demande si ce protocole aura un impact sur la gestion de la CCT.

Il y aura forcément des modifications dans certains services puisque les effectifs sont constants répond le Président.

Laurent Viallard s'interroge sur l'aspect financier et notamment sur le régime indemnitaire.

Jérôme Fauconnier indique que ce sujet ne fait pas partie du protocole mais pourra être discuté au moment du budget.

Vote : Protocole de gestion du temps de travail pour les agents de la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Avenant au contrat assurance statutaire

La collectivité est adhérente pour ce qui concerne le risque statutaire (lié aux arrêts de travail des agents et aux obligations statutaires de maintenir le traitement durant un certain délai) au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. L'assureur (GENERALI via SOFCAP) a fait connaître au CDG au début de l'été une augmentation tarifaire importante – pour le contrat concernant les agents CNRACL - applicable au 1^{er} janvier 2015 pour toutes les collectivités adhérentes en raison du caractère déficitaire du contrat constaté sur 2012 et 2013.

L'augmentation qui impacterait la Communauté de Communes porterait le taux de cotisation de 6.65% à 7.32%.

La collectivité a le choix entre :

- accepter cette augmentation,
- refuser cette augmentation et sortir du contrat groupe mais elle n'aurait plus d'assurance en 2015,

- augmenter le nombre de jours de franchise sur le contrat de façon à ne pas augmenter dans le contexte actuel le montant de la cotisation annuelle et conserver une assurance.

Il est proposé de délibérer en faveur de cette dernière solution et de passer de 10 à 30 jours de franchise (risque maladie ordinaire), le taux 2015 serait de 5.83%.

Michel Picot propose de renégocier les contrats et de remettre en concurrence les compagnies d'assurance.

Cela va être fait en 2015, répond Bernard Combe, mais le délai est trop court pour cette année. Il conviendra de se poser également la question de la couverture de la maladie ordinaire. Il précise que cette augmentation ne concerne que les finances de la collectivité ; les agents ne sont pas concernés.

Vote : Avenant au contrat assurance statutaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Mise à disposition temporaire d'un agent auprès de l'EHPAD l'Age d'Or

Un agent chargé de l'entretien de différents équipements de la CCT sur Mens a sollicité une affectation sur Monestier de Clermont. Cet agent est actuellement en période d'essai à l'Age d'Or ; période d'essai qui se déroule bien. Pour pouvoir affecter cet agent à l'Age d'Or, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition temporaire.

Vote : Mise à disposition temporaire d'un agent auprès de l'EHPAD l'Age d'Or

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Modification du tableau des effectifs

Il est proposé d'approuver la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée dans la note de synthèse. Cf. pièce jointe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

10 – Convention entre la CCT et le collège Marcel Cuynat (Monestier de Clermont) pour la fourniture des repas aux écoles du canton de Monestier de Clermont

La présente convention a pour objet de définir les conditions de fourniture :

- de plats cuisinés préparés à l'avance pour les écoles d'Avignonet, de Gresse en Vercors, de Monestier de Clermont, de Sinard, de St Martin de la Cluze et pour l'association SOS Récré
- d'hébergement au service de restauration pour les élèves des écoles élémentaires de Monestier de Clermont, ainsi que les conditions de surveillance de ces élèves pendant les repas

Cette fourniture concerne uniquement le repas de midi pendant la période scolaire du collège. Le nombre de repas servis dépend des possibilités matérielles de la cuisine de l'établissement et ne pourra pas dépasser **310** repas répartis suivants les différentes communes (dont **90** repas pris sur site).

Guy Percevault remercie le collège pour l'augmentation du nombre des repas mais indique qu'il sera essentiel de refaire un point en janvier car il sera impossible d'augmenter encore l'année prochaine (problème de capacité de production).

Ameline Diénot précise qu'un important travail de réflexion relatif à la pause méridienne est en cours. L'augmentation de la capacité ou l'embauche d'un cuisinier ne sont pas envisagées dans l'immédiat.

Christian Roux demande s'il serait possible d'aller à l'Age d'Or ?

Marie-Jo Villard dit que cette solution ne peut être qu'une solution de repli et en aucun cas une solution définitive. D'ailleurs, une réflexion est en cours sur le fait de conserver ou pas le prestataire actuel.

Guy Percevault rappelle que le collège a un projet pour le futur d'agrandissement de la cuisine qui permettrait une augmentation de la capacité de production.

Vote : convention entre la CCT et le collège Marcel Cuynat pour la fourniture des repas aux écoles du canton de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Convention entre la CCT et le collège Marcel Cuynat (Monestier de Clermont) pour la mise à disposition de personnel intercommunal pour l'année scolaire 2014/2015

Des agents intercommunaux sont mis à la disposition du Collège Marcel Cuynat pour la fabrication des repas au bénéfice des écoles du canton de Monestier de Clermont. La quotité des agents mis à disposition est fonction du nombre de repas à fournir. L'objet de cette convention est de fixer les conditions nécessaires pour la mise à disposition de ce personnel intercommunal.

Vote : convention entre la CCT et le collège Marcel Cuynat pour la mise à disposition de personnel intercommunal pour l'année scolaire 2014/2015

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Convention de mutualisation du personnel intercommunal pour la fabrication des repas au collège Marcel Cuynat

La fabrication des repas pour les cantines scolaires de Monestier de Clermont et des communes d'Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, Saint Martin de la Cluze et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du collège de Monestier de Clermont.

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège pour la fabrication de ces repas au bénéfice de ces collectivités et ce par convention.

L'objet de cette convention est de fixer les participations financières des collectivités et structures au prorata du nombre de repas maximum fournis.

Vote : convention de mutualisation du personnel intercommunal pour la fabrication des repas au collège Marcel Cuynat

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement des postes EMALA – Année 2014-2015

La communauté de Communes du Trièves assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent le territoire :

- 1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles
- 1 poste EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes de Miribel Lanchâtre et du Gua (école de Prélénfrey).

Le Conseil général de l'Isère subventionne le fonctionnement de ces deux postes sur la base d'une part fixe de 5 000 € par poste EMALA et d'une subvention variable de 8 € / enfant soit un total de 8 176 € pour le poste EMALA Mens/Clelles et 10 728 € pour le poste EMALA Nord Monestier de Clermont soit un total de 18 904 €.

Vote : Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement des postes EMALA – Année 2014-2015

☞ Adopté à l'unanimité

14 – Désignation des membres du conseil d'exploitation pour l'Office Intercommunal du Tourisme du Trièves

Il est proposé de désigner 8 représentants du conseil communautaire pour siéger au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trièves.

Sont candidats : Marie-Claire Brizion, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Gérard Dangles, Alain Rougale, Marc Delmas, Michel Picot et JP filiatre. (à confirmer)

Vote : Désignation des membres du conseil d'exploitation pour l'Office Intercommunal du Tourisme du Trièves

☞ Adopté à l'unanimité

15 – TEPOS : accord cadre triennal et convention 2014 du projet TEPOS

La CCT s'est engagée en mai 2013 par délibération n°2013/76 à devenir un « territoire à énergie positive » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. La candidature du Trièves a été retenue en décembre 2013, et le projet lancé depuis le début de l'année 2014.

Pour contractualiser avec l'ADEME et la Région Rhône Alpes sur le projet, il est proposé de signer un accord-cadre triennal et la convention 2014 précisant les engagements financiers de chacun. Pour 2014, les demandes de subventions correspondent au plan de financement ci-dessous :

Poste	Montants	ADEME		Région RA		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Couts internes	46 654.90	30%	13 996.47	20%	9 330.98	50%	23 327.45
Prestation externes	35 000 €	70%	24 500	10%	3 500	20%	7 000
Total 2014	81 654.90 €		38 496.47 €		12 830.98 €		30 327.45 €

Il s'agit d'un projet dont l'objectif est la baisse des dépenses d'énergie sur le territoire. L'action phare est la rénovation thermique à destination des collectivités et des particuliers. Le diagnostic sera terminé en mars prochain.

Il est proposé d'autoriser le président à signer l'accord cadre et la convention 2014 du projet TEPOS précisant le contenu du programme d'actions et ses modalités de financement et de solliciter l'ADEME et la Région Rhône-Alpes comme indiqué sur le plan de financement ci-dessus.

Vote : TEPOS : accord cadre triennal et convention 2014 du projet TEPOS

☞ Adopté à l'unanimité

16 – TEPOS : délibération relative à Clim'Agri

Dans le cadre du projet TEPOS, il a été prévu de réaliser un zoom sur le secteur agricole et forestier, particulièrement important sur le territoire TRIEVES, très vulnérable aux enjeux d'évolution du prix du pétrole. De plus, les émissions de gaz à effet de serre du territoire

(Dioxyde de carbone, mais surtout Méthane et protoxyde d'azote liées à l'élevage) sont très importantes par rapport aux autres territoires de l'Isère.

Ainsi, il est proposé de s'appuyer sur l'outil « Clim'agri » déployé par l'ADEME pour évaluer les besoins énergétiques et les émissions de Gaz à effet de Serre, et proposer des actions pour que le secteur agricole et forestier puisse anticiper une hausse prévisible du coût de l'énergie tout en limitant les émissions de GES. Dans le même temps, il a été demandé que soit pris en compte le potentiel de développement de la filière méthanisation agricole et que soient proposées des actions de facilitation de ce développement.

Suite à une consultation, c'est la Chambre d'Agriculture qui a été choisie pour accompagner la CCT sur ce projet, qui est financé à hauteur de 70% par l'ADEME.

Poste	Montants	ADEME		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Prestation	12 037,74 €	70%	8 426.42	30%	3 611.32 €
Total 2014	12 037.74 €	8 426.42 €		3 611,32 €	

Il est proposé d'autoriser le président à contractualiser avec la chambre d'agriculture pour la réalisation de l'étude Clim'Agri – méthanisation et à solliciter l'ADEME en fonction du plan de financement ci-dessus.

Vote : TEPOS : délibération relative à Clim'Agri

☞ Adopté à l'unanimité

17 – Convention financière 2014 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA

La convention a pour objet la participation financière du Conseil Général de l'Isère au financement de l'action « accompagnement dans un parcours d'insertion professionnelle individualisé vers et dans l'emploi durable des allocataires du RSA » portée par la CCT.

Cette mission correspond à 0,57 ETP. Le montant de la participation financière 2014 du CG38 s'élève à 16 901,90 €.

Cette convention sera reconduite en 2015 mais il conviendra de se poser la question de reconduire ou pas en 2016.

Vote : Convention financière 2014 relative à la mission d'insertion professionnelle des allocataires du RSA

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Demande de subvention 2015 pour l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi »

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention du Conseil Général pour l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi » portée par la communauté de communes pour le compte du Département. La présente demande de subvention fera l'objet d'une convention en 2015 afin de définir les obligations de chacun des cocontractants dans la mise en œuvre de cette action.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût total poste	24003.30 €	CG 38	16901.90 €	70.42%
		Autofinancement CCT	7101.40 €	29.58%
Total	24003.30 €	Total	24003.30 €	100,00%

Vote : Demande de subvention 2015 pour l'action « Accompagnement renforcé vers l'emploi »

☞ Adopté à l'unanimité

19 – Projet LEADER : candidature du Trièves

Le programme « LEADER » (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen destiné aux zones rurales. Il permet de soutenir les territoires porteurs d'une stratégie de développement organisé autour d'un thème fédérateur. La nouvelle programmation Leader se déroulera sur la période 2014-2020. Le Trièves s'est porté candidat pour ce projet et la date limite de réponse est fixée au 30 octobre. Le projet est instruit par le CDDRA.

Le problème est que, désormais, le Sud Grenoblois a fusionné avec la Métro ; donc la demande porte sur le périmètre LEADER qui doit être limité aux 3 territoires ruraux de l'Oisans, la Matheysine et le Trièves.

Guillaume Gontard précise qu'il y avait 2 choix : soit le CDDRA soit le PNRV.

Le délai est très court puisque la Région a fixé la date limite de réponse au 30 octobre et a refusé le report. Le travail de concertation et de mise en place du programme est du coup difficile ; des réunions ont tout de même eu lieu.

L'objectif retenu du LEADER 2014-2020 est d'accompagner les territoires vers de nouvelles opportunités de développement économique et d'engager d'autres actions grâce à des fiches actions concrètes telles que l'accompagnement de nouvelles formes de mutualisation, permettre aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés, de communiquer autour des acteurs du territoire,...

La manière de faire fonctionner, conduire et mettre en œuvre ce programme constitue une fiche action. La maquette financière est établie et seuls restent à finaliser les aspects de la gouvernance. A travers les fiches actions, il convient de cibler le financement et de simplifier au maximum les démarches pour les porteurs de projet.

En ce qui concerne le partenariat Privé/Public, la question n'est pas encore tranchée.

Laurent Viillard s'interroge sur le fait de la complémentarité à tout prix entre CDDRA et Leader: ne favorise-elle pas plus les projets importants plutôt que les petits ? Pourquoi refuser de financer l'investissement ?

Guillaume Gontard explique que la complémentarité n'est pas forcément recherchée ; il y a des actions complémentaires entre le Leader et le CDDRA. Un certain nombre de critères sont donnés et on est face à un appel à projet ; il convient donc d'y coller au plus près. En ce qui concerne l'investissement, il sera possible de financer selon certains projets et certaines fiches actions.

Michel Picot demande si le Parc est candidat.

Jérôme Fauconnier répond que le Parc est uniquement candidat pour la partie nord.

Michel Picot souligne la nécessité d'accompagner les porteurs de projets. Certains n'aboutissent pas ce qui est dommage et constitue une perte potentielle importante pour le territoire.

Guillaume Gontard s'appuie sur le bilan du précédent Leader avec le Parc ; il est important d'accompagner les porteurs de projet mais un temps d'animation est nécessaire. Les projets peuvent être longs à mettre en place ; ce qui implique un coût sur l'enveloppe du programme mais ce coût est indispensable.

Le coût est partagé entre les 3 territoires sur l'animation soit un montant d'un peu moins de 7000 € par an pour la CCT.

Vote : Approbation candidature du Trièves au projet LEADER

☞ **Adopté à l'unanimité**

20 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

Appel à candidature CIID : Pour la CIID, il manque une personne habitant à l'extérieur du territoire. Jean-Bernard Bellier propose un résident secondaire de St Michel Les Portes.

Projet éolien sur le Sineipy : Le dossier est à la CCT. Les élus peuvent le consulter sur place (Il n'y a pas de possibilité d'emprunt car il n'y a qu'un seul exemplaire). Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Mme Bonnet, conseillère communautaire de Tréminis, regrette de ne pas connaître les noms des autres conseillers communautaires.

Jérôme Fauconnier propose que des chevalets nominatifs soient distribués au prochain conseil.

Ameline Diénot demande s'il est obligatoire que la convocation soit envoyée par courrier alors qu'elle est transmise avec le reste des pièces par courriel.

C'est en effet obligatoire répond Jérôme Fauconnier.

Rendu de l'avancée des travaux en commission :

Laurent Viillard s'interroge sur l'avancée des travaux et notamment sur le sujet des écoles.

Guy Percevault attend les perspectives démographiques pour organiser un groupe de travail. Il confirme que pour le groupe scolaire de Monestier, une décision sera prise d'ici la fin de l'année.

Laurent Viillard souhaite provoquer une réunion publique au nouveau gymnase le 18 novembre et invite les délégués communautaires à y assister.

Pour Jérôme Fauconnier, la commune ayant déléguée la compétence « Vie scolaire » à la CCT, c'est à cette dernière d'organiser une telle réunion et à la commune de Monestier de Clermont d'être invitée et non l'inverse. Il faut avoir une certaine correction les uns vis-à-vis des autres. Guy Percevault, étant absent ce jour-là, c'est d'autant plus dommage.

Guy Percevault précise qu'à Mens une réunion publique est organisée par la CCT et non pas par la commune. Il regrette le manque de concertation.

Laurent Viillard dit répondre à la frustration de la population.

Jérôme Fauconnier regrette cette instrumentalisation des populations. La commune sait pertinemment qu'il n'y a aucun élément concret à ce jour.

Laurent Viillard réfute le fait de créer la polémique. Il s'agit juste de répondre à la demande des habitants.

Pour Ameline Diénot, la CCT aurait dû être force de proposition.

Guy Percevault répète qu'il a toujours été dit que cette question serait réglée avant la fin 2014. Il regrette cette réunion à laquelle, compte tenu de ses impératifs professionnels, il ne pourra être présent.

Le président est conscient de la nécessité d'agir, mais il est nécessaire de se poser la question du financement. Il déplore cette initiative unilatérale de la commune de Monestier de Clermont.

Guillaume Gontard demande quelles sont les prévisions pour le futur ? Selon lui, la 1^{ère} étape est de lancer une étude de programmation, afin de balayer les solutions et de les chiffrer.

Pour Jérôme Fauconnier, plusieurs problèmes sont à régler de front : l'école primaire mais aussi la maternelle et l'espace restauration.

Un minimum de concertation dans la manière de traiter le problème aurait été préférable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.